

ATELIER RESSOURCE EN EAU – 9h30 / 12h30

La liste des présents et le support de présentation sont disponibles en annexes.

Après un tour de table et une présentation des étapes de la construction du futur programme et de la stratégie, Daniel ROCHE présente les différents enjeux et les premières pistes d'actions concernant la ressource en eau aux personnes présentes dans la salle.

Le premier thème **consacré à l'amélioration de la qualité de l'eau** a suscité de nombreux échanges sur les pistes pour atteindre le bon état écologique en termes de qualité de l'eau.

Il en est ressorti que :

✓ Concernant les pollutions domestiques :

- La CCFE rappelle qu'elle va prendre la compétence en 2026 et qu'afin de préparer ce transfert de compétence, elle travaille sur une charte avec les communes afin que ces dernières se lancent dans la réalisation des derniers diagnostics assainissement manquants.
- La CCMDL travaille de son côté sur la remise à plat des schémas Directeurs d'Assainissement afin d'avoir une vision des investissements à réaliser dans les années à venir.
- D'après la MAGE 42, les grosses problématiques du territoire en termes d'assainissement sont : la vétusté de certaines installations qui ne sont pas adaptées aux à-coups hydrauliques et l'absence de zonages pluviaux qui font que les réseaux sont très rapidement saturés.
- M Dupeyron, Vice-Président en charge de l'assainissement pour la CCMDL, rappelle que les communes ont fait beaucoup d'efforts dans ce domaine et que les travaux de mise en séparatif sont très coûteux. Ce que confirme M Denis de St-Cyr-les-Vignes, d'autant plus que les financements de l'Agence de l'Eau sont en baisse dans ce domaine et arrêtés en ce qui concerne l'assainissement non collectif.
- Concernant les travaux sur les réseaux, la MAGE 42 précise que sur la plupart des systèmes d'assainissement du bassin versant, des petits travaux de réglage des déversoirs d'orage en entrée de station et sur les réseaux suffiraient à améliorer considérablement la situation.
- Concernant l'ANC, l'ensemble des participants estime que le fait d'avoir un SPANC unique sur le territoire (à l'exception de 3 communes) et qui travaille très sérieusement permettra de réhabiliter certains points noirs, même si la question des financements sera un frein, d'autres pistes sont à l'étude (renforcement des contrôles, redevance renforcée...).
- La question de l'impact des ANC sur la qualité des eaux est délicate et difficile à mettre en évidence (d'où l'arrêt des aides de l'Agence de l'Eau), mais les participants estiment qu'une collaboration entre le SPANC et le SMAELT permettra de cibler les ANC les plus problématiques.
- La MAGE 42 revient sur la proposition faite par M Roche à savoir inciter à la réhabilitation des systèmes d'assainissement prioritaires listés par l'Agence de l'eau dans le cadre du futur CT. La MAGE 42 estime qu'en plus de ces installations, il y en a d'autres qui ne sont pas dans cette liste et qui sont très impactant pour les milieux comme les STEP d'Essertines en Donzy et de Chambost-Longessaingne.
- La Fédération de Pêche de la Loire rappelle également que sur le bassin versant le phosphore reste le principal facteur déclassant de la qualité de l'eau et que si cette question n'est pas traitée, les données qualité de l'eau seront toujours dégradées par ce paramètre.
- M Denis demande si le phosphore est dangereux pour les espèces aquatiques. M Grès de la Fédération de Pêche répond que non, mais qu'il est un élément qui contribue à l'eutrophisation des cours d'eau (entraînant une consommation de l'oxygène dissous nécessaire à la vie aquatique).
- La MAGE 42 explique que les STEP du bassin versant ne sont pas faites pour traiter le phosphore dans leur immense majorité étant donné leur âge, leur taille et leur conception (les filtres plantés de roseaux par exemple). Cependant, il existe des traitements spécifiques possibles qui s'adaptent aux petites unités de traitement.

- Les deux communautés de communes et la MAGE estiment qu'il faudra bien associer le SMAELT aux différentes instances mais qu'il ne sera pas utile que ce dernier d'investir dans un suivi qualité de l'eau spécifique aux STEP car ces données sont existantes (produites par la MAGE) et transmises à l'Agence de l'eau.
- ✓ Concernant les pollutions industrielles et celles liées aux zones imperméabilisées :
 - Concernant la pollution aux HAP mise en évidence par le bilan de la qualité de l'eau 2021 en lien avec la voirie et l'urbanisation sur la Revoute, le Bernard et la Vesne, la Fédération de Pêche et la MAGE estiment qu'il faudrait dans un premier connaître l'origine des HAP avant de se lancer dans des actions correctives. En effet les HAP peuvent provenir des gaz d'échappement, mais également des différents modes de chauffage.
 - La question de la pollution par les industries a moins été abordée, mais la MAGE confirme que certaines unités de traitement du bassin versant sont impactées dans leur fonctionnement et que la question des conventions de rejets est importante.
 - M Dupeyron rappelle qu'une démarche a été engagée sur la CCMDL afin d'accompagner les industriels dans la mise aux normes de leurs rejets.
 - La question de la pollution par les zones imperméabilisées, la problématique de la gestion des eaux pluviales a été pointée du doigt car non seulement les eaux pluviales surchargent les réseaux mais elles sont en plus chargées de pollution (au moins juste après les premières pluies). La MAGE 42 explique qu'elle a du mal à faire réaliser les zonages pluviaux au niveau des communes du bassin versant, alors que ce zonage est obligatoire. Elle rappelle aussi que la question des eaux pluviales doit se réfléchir à l'échelle du bassin versant à travers un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (c'est d'ailleurs une disposition du SAGE Loire en Rhône-Alpes qui flèche les Syndicats de rivières comme maîtres d'ouvrage de cette étude).
 - Les élus présents expliquent que la question des eaux pluviales est complexe à mettre en place tout comme la désimperméabilisation des surfaces publiques (coûts, techniques, acceptation par les usagers...).
 - La question des eaux de ruissellement est également complexe car il y a aussi pour l'instant un flou juridique pour savoir ce qui intègre la compétence GEMAPI et ce qui reste de la compétence communale ou intercommunale. A l'heure actuelle, les communes sont compétences en termes de gestion des eaux de ruissellement urbaines et la CCFE a mandaté un prestataire pour étudier la possibilité d'une prise de compétence à l'échelle intercommunale.
 - Les personnes présentes sont tous d'avis qu'il faudrait aborder la question de l'eau pluviale dans le futur contrat car c'est un facteur important pour résoudre des problématiques du bassin versant (soulagement des réseaux, lutte contre les inondations, recharge des nappes...).
- ✓ Concernant les pollutions d'origine agricole :
 - Cette question était abordée afin de permettre les échanges dans la salle, mais il a bien été rappelé qu'un atelier spécifique serait consacré à la question agricole le 15 mars 2022.
 - Un échange a porté sur la question des choix des végétaux, plutôt en lien avec la ressource.
 - La Chambre d'agriculture de la Loire a précisé que le territoire est peu consommateur en pesticides. Concernant la dégradation par les nitrates en janvier, M Pallais de la CA 42 explique qu'il y a une incohérence entre la réglementation sur l'épandage et sur la capacité d'absorption des sols. Les agriculteurs ne peuvent épandre qu'après le 15 janvier au moment où les sols et la végétation sont les moins à même d'assimiler les amendements qui finissent donc plus rapidement dans les cours d'eau. Il souligne également que pour l'aspect nitrates, les exploitants devront se mettre aux normes en 2023 et que parfois certaines STEP dysfonctionnent depuis plusieurs décennies. Il faudrait que chacun prenne ses responsabilités pour atteindre le bon état des cours d'eau.

✓ Concernant les pollutions liées aux produits phytosanitaires non agricoles :

- Les personnes présentes estiment qu'il est bien opportun de travailler avec les collectivités et les particuliers et approuvent l'idée d'une plus-value apportée dans le Contrat à travers la mise en place de journées de récupération des produits périmés, des emballages vides. Cette journée permettrait aux particuliers et aux professionnels de savoir comment recycler ces produits et elle aurait aussi comme intérêt d'être multi-acteurs (SMAELT, services déchets des EPCI, vendeurs de produits...).
- M Denis a soulevé la question de l'usage des pesticides par la SNCF qui reste d'actualité et qui impact fatalement la qualité de l'eau. Même si la question pourra être posée, il paraît difficile de faire changer cette pratique, même si la SNCF essaie de plus en plus les techniques alternatives pour le désherbage des voies ferrées.

✓ Concernant la gestion quantitative de la ressource :

- Certains acteurs pensent qu'il faut affiner les connaissances mais en se rapprochant du SAGE afin de ne pas faire de doublons sur la question (études, rôle de chacun, attentes...) et qu'il y a beaucoup d'outils et d'acteurs sur cette question et qu'il n'est pas facile de s'y retrouver ou de trouver le bon interlocuteur.
- M Dupeyron évoque la démarche de concertation locale engagée par le Sima Coise qui a permis de se poser les questions sur les enjeux et les usages et la ressource. Elle a permis aux différents acteurs de se connaître et de se comprendre. La suite à donner à cette démarche est de bien définir la place du Syndicat (qui a toutefois été légitimé dans sa position d'animateur sur ce thème) et comment poursuivre la démarche de manière plus concrète.
- M Fougère se demande s'il ne serait pas opportun d'étudier les conséquences des 5 années de sécheresse sur notre territoire qui a souffert, quelles activités économiques, quels milieux, quels usages... afin d'en tirer des enseignements pour une gestion future.
- M Grès de la Fédération de la Pêche de la Loire estime que pour que les milieux soient plus résilients aux sécheresses il faut à tout prix préserver les zones humides, voire les renforcer et continuer les actions de restauration et de préservation de la ripisylve et la mise en défens des cours d'eau afin d'avoir un couvert végétal capable de faire de l'ombre et par conséquent de limiter l'évaporation et le réchauffement excessif de l'eau.
- La Fédération de Chasse de la Loire a fait remonter la problématique des étangs de la Plaine du Forez qui sont un enjeu important en termes de biodiversité mais qui souffrent de manque d'eau et d'un abandon des bonnes pratiques de gestion, notamment en ce qui concerne leur remplissage et l'entretien du réseau de fossés. De plus les étangs souffrent aussi d'eutrophisation en lien avec les apports en phosphore.
Il manque un interlocuteur capable de structurer la gestion des étangs, d'animer les différents acteurs, voire de porter certaines actions. Cet interlocuteur pourrait être le SMAELT étant donné les enjeux liés à ces étangs : biodiversité, ressource en eau pour les étangs mais aussi pour les cours d'eau qui les alimentent.
- Une des pistes évoquées pour améliorer la gestion quantitative serait la restauration du réseau de mares présentes sur le bassin versant afin d'en faire des zones d'abreuvement pour le bétail, ce qui éviterait de prélever de l'eau sur le réseau d'eau potable mais également sur les cours d'eau (au moins une partie de l'année) et aurait un intérêt en termes de biodiversité. Le Président du SMAELT pense que cette solution peut être envisagée à condition de gérer en même-temps la prolifération des ragondins qui peuvent être vecteurs de maladie pour le bétail.
- Enfin, un dernier échange a eu lieu sur la question des plans d'eau existants et leur usage. Il a été évoqué l'idée de réaliser un inventaire des plans d'eau existants et de leur usage. Il s'avère que certains ont été construits avec une vocation d'irrigation et sont soit abandonnés, soit leur usage a

changé comme plan d'eau d'agrément. L'objectif serait de pouvoir réutiliser certains plans d'eau existants (en les mettant aux normes) plutôt que d'en créer de nouveaux.

Le dernier thème évoqué était celui de la communication et de la sensibilisation.

Concernant cette dernière thématique, il ressort que :

✓ Concernant la communication :

- Les acteurs présents à cet atelier estiment qu'il faudrait élargir le public ciblé par de la sensibilisation en proposant des animations scolaires aux petites classes, mais aussi aux collèges et aux lycées.
- Ils estiment également qu'il serait intéressant de donner des moyens aux enseignants de pouvoir poursuivre et approfondir ce qui a été abordé en leur donnant les outils nécessaires. A ce propos, M Ulmer explique qu'il existe de nombreux outils pédagogiques à destination des enseignants (mallette la rivière m'a dit...).
- Un échange a eu lieu sur le comportement du consommateur, vaut-il mieux mettre en avant les « mauvaises pratiques ou les mauvais achats » par des opérations « coup de poing » en sortie de supermarché par exemple ou au contraire plutôt mettre en évidence les comportements vertueux. Après cet échange, il s'avère qu'il serait plus judicieux de communiquer sur les produits locaux respectueux de la ressource, notamment grâce aux PAT portés par les EPCI, mais en ne se limitant pas uniquement aux productions végétales, mais à tous les produits manufacturés du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de propositions ou de questions, M Veluire les remercie pour leur participation et clos la réunion.

NB : Le résumé des propositions faites au cours de cet atelier est disponible dans le document joint au présent compte rendu

ATELIER MILIEUX AQUATIQUES – 14h / 17h

La liste des présents et le support de présentation sont disponibles en annexes.

Après un tour de table et une présentation des étapes de la construction du futur programme et de la stratégie, Daniel ROCHE présente les différents **enjeux et les premières pistes d'actions concernant les milieux aquatiques** aux personnes présentes dans la salle.

✓ Concernant la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau :

- Les premiers échanges ont porté sur la priorisation des futures actions : comment va-on prioriser les interventions sur les milieux ? M ROCHE répond qu'à ce stade, il n'y a pas encore de priorisation, mais que cette réflexion est bien entendue à faire en prenant en compte différents critères : l'état des masses d'eau et les objectifs de la DCE, le potentiel présent sur certains cours d'eau (notamment s'il est possible de maintenir ou de restaurer les espèces piscicoles), les attentes locales, les cours d'eau qui n'ont pas été traités depuis très longtemps (notamment la Loise). Une étude piscicole est d'ailleurs prévue en mai 2022 afin d'apporter des éléments supplémentaires à la réflexion... Cette réflexion permettra de prioriser les interventions, elle sera partagée avec l'Agence de l'Eau et les élus du SMAELT.
Il a aussi été évoqué l'idée de mieux connaître la biodiversité à l'échelle du bassin versant comme critère d'aide à la priorisation des actions (ne pas se limiter à la biodiversité aquatique).
- Les AAPPMA présentent expliquent que tout ce qui a été fait pendant le précédent Contrat Territorial par le SMAELT est positif et qu'à leur niveau elles n'auraient pas pu réaliser de telles actions.
- André Ulmer rappelle que sur nos territoires, un des enjeux majeurs reste le changement climatique et les périodes de sécheresse qui affectent les milieux.

- Des échanges ont également eu lieu sur la question de la préservation et la non-dégradation des zones préservées avec la question de mise en place de protections réglementaires sur les secteurs les plus préservés. Mais cette protection réglementaire entraînerait des contraintes et il faudrait alors trouver des compensations pour ne pas pénaliser les propriétaires de ces milieux.
 - Le thème de l'entretien des cours d'eau a également été longuement débattu avec notamment la question de l'obligation d'entretien : par qui ? Les acteurs présents émettent l'idée de rappeler aux riverains que l'entretien des cours d'eau est une obligation pour le propriétaire et que le SMAELT ne pourra être présent partout. Ils proposent donc la possibilité d'envisager des formations ou des chantiers participatifs pour les riverains qu'ils soient particuliers, agriculteurs mais aussi à destination des pêcheurs. L'objectif serait de responsabiliser les propriétaires tout en leur donnant les conseils techniques pour un entretien adapté.
 - Les acteurs approuvent aussi l'idée de travailler de manière structurante sur les cours d'eau afin d'être plus efficace.
 - La question de la continuité écologique a aussi été abordée et les acteurs s'accordent sur le fait qu'il faut continuer ce travail mais en prenant en compte là aussi des critères qui permettront d'avoir des résultats probants (zones à fort potentiel, axes majeurs pour la continuité...).
- ✓ Concernant la préservation et la restauration des zones humides :
- La démarche proposée par le SMAELT (inventaire des zones humides inférieures à 1ha puis élaboration d'une stratégie et réalisation de quelques actions pilotes) est bien accueillie par les acteurs.
 - Aurélien Gillard du SAGE LRA précise qu'un travail sur les têtes de bassin va être engagé à l'échelle du SAGE et que ce travail intégrera les zones humides et que ces données pourront être intégrées dans un futur inventaire.
 - Il est aussi convenu de bien utiliser les données existantes pour ce travail. Laetitia Morlat de Contrechamps propose l'idée d'un inventaire participatif comme celui mis en place sur le SAGE Allier aval qui associe tous les acteurs en amont de la démarche et permet ainsi une approche consensuelle.
 - André Ulmer explique que le Sima Coise qui est le bassin versant voisin du SMAELT en est au même stade de réflexion sur les zones humides (avec la même approche), il se demande s'il ne serait pas opportun d'envisager une approche commune sur les deux territoires : inventaire et stratégie.
 - Le CEN Rhône intervient pour expliquer qu'il est l'animateur de la cellule d'assistance technique sur les zones humides pour le Département de la Loire. De plus le CEN peut faire de l'acquisition foncière et des conventionnements avec les propriétaires pour la gestion des zones humides. A ce titre, il pourrait être un partenaire du SMAELT sur le volet zones humides.
 - Pour les zones humides, les échanges ont aussi porté sur la possibilité de trouver des leviers financiers pour inciter les propriétaires ou les exploitants à des pratiques adaptées. Les leviers évoqués sont les MAEC et les PSE (Paiement pour services environnementaux). Il a été souligné que la mise en place de ces mesures nécessiterait un temps de travail important que ce soit pour la mise en place d'un PAEC ou d'un PSE et que cela pose la question des moyens à mettre en œuvre pour le futur contrat.
 - M Chaverot propose de s'appuyer sur les expériences qui ont bien marché dans le cadre du précédent contrat en prenant l'exemple du Thoron : faire un bilan qui intègre tous les paramètres comme la restauration des milieux, des zones humides, de la biodiversité, mais aussi de l'activité agricole sur le site. L'objectif serait de valoriser l'existant pour pouvoir le reproduire.
- ✓ Concernant la gestion des inondations :
- Cette thématique est un enjeu de territoire qui pourra être intégré dans le Contrat Territorial mais dont les actions ne sont pas financées par cet outil car il s'agit d'un enjeu non pris en charge financièrement par l'Agence de l'Eau. Néanmoins les acteurs présents estiment qu'il faut clarifier les compétences sur le territoire afin d'avancer sur cette thématique.
 - Ils estiment par ailleurs que cette thématique est complexe car de nombreux éléments sont « imbriqués » les uns dans les autres : urbanisation, zones humides, gestion des milieux, occupation du sol...et que sur ce thème il faut réparer les erreurs du passé et veiller à ne pas les reproduire.

- Sur ce thème, il existe déjà des études, des données et une première réflexion stratégique menée par un stagiaire pour le compte du SMAELT. Les acteurs estiment qu'il faudra avant tout s'appuyer sur ces données et attendre le résultat de l'étude portée par CCFE afin de ne pas faire de doublon.
 - Il a été rappelé que la gestion des inondations ne peut se faire qu'à l'échelle du bassin versant et qu'elle doit intégrer des questions d'urbanisation, de gestion des eaux pluviales, de l'artificialisation des sols, du ruissellement urbain et rural, de la solidarité amont aval...L'idée serait de revenir à un cycle de l'eau fonctionnel.
 - M Denis pose la question des coûts liés à cette thématique. Il prend l'exemple de l'étude qu'il y a eu sur la Toranche et des propositions techniques proposées pour améliorer la situation. Il explique que les montants sont trop élevés pour le budget communal. Il pose par ailleurs la question de l'indemnisation des propriétaires de terrain en cas d'inondation. Il a été rappelé que le débordement des cours d'eau sur les terrains proches de ces derniers est un phénomène naturel que partant de ce principe il n'y a pas d'indemnisation (voir au niveau des assurances pour les cultures). Par contre que pour ces mêmes terrains il était demandé au propriétaire de stocker de l'eau plus longtemps ou en plus grande quantité pour protéger d'autres biens et d'autres personnes dans le cadre de l'intérêt général, alors la question de l'indemnisation se poserait certainement.
 - Enfin, la question de la sensibilisation aux crues paraît importante avec par exemple la mise en place d'une journée consacrée à ce thème chaque année.
- ✓ Concernant la communication :
- La directrice de l'école publique de Violay apporte son témoignage sur les actions scolaires qu'elle trouve très pertinentes et très appréciées par les élèves et le corps enseignant avec la vraie plus-value de la sortie sur le terrain. Elle confirme aussi qu'il serait intéressant que ces animations soient proposées aux plus petites classes et que l'idée de chantiers participatifs avec les enfants serait un plus pour la sensibilisation. Les Fédérations de Chasse expliquent qu'ils proposent des chantiers de ce type pour la plantation de haies. La Fédération de Pêche du Rhône explique qu'elle fait également des animations scolaires et qu'elle intervient jusqu'au niveau des collèves.
 - Comme pour l'atelier du matin, les acteurs présents l'après-midi estiment qu'il faudrait élargir la communication au plus grand nombre. Ils évoquent aussi l'idée de rendre les actions du Contrat plus visibles en invitant le SMAELT à plus de manifestations locales. L'idée d'une journée de l'eau et de la rivière qui replacerait le SMAELT et les rivières au cœur du territoire a aussi été proposée.
 - M Chaverot prend la parole et explique qu'en 13 ans de présence comme élu au SMAELT, il n'avait jamais autant entendu parler de la communication. Il souhaiterait donc que ce thème ne soit plus un thème secondaire, mais ressorte comme une priorité du futur Contrat en précisant toutefois que pour cela il faudra des moyens.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de propositions ou de questions, M Veluire les remercie pour leur participation et clos la réunion.

NB : Le résumé des propositions faites au cours de cet atelier est disponible dans le document joint au présent compte rendu

Dans un délai de quinze jours et sans remarques de votre part, ce présent compte rendu sera considéré comme validé.